

Vu le décret du 7 novembre 1995 relatif à la composition du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 1995 portant nomination au cabinet du ministre,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Il est mis fin aux fonctions de directeur adjoint du cabinet exercées par M. Jean-Yves Perrot, conseiller référendaire à la Cour des comptes, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 mai 1997.

BERNARD PONS

Arrêtés du 14 mai 1997 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut géographique national

NOR : *EQU9700552A*

Par arrêté du ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme en date du 14 mai 1997, sont nommés membres du conseil d'administration de l'Institut géographique national :

*En qualité de personnalités choisies
en raison de leur compétence*

M. Stahl (Jacques-Henri), maître des requêtes au Conseil d'Etat, en remplacement de M. Mandelkern (Dieudonné) ;

M. Dujardin (Bernard), contrôleur d'Etat, en remplacement de M. Darrigrand (André).

NOR : *EQU9702127A*

Par arrêté du ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme en date du 14 mai 1997, sont nommés membres du conseil d'administration de l'Institut géographique national :

*En qualité de représentants du ministre de l'agriculture,
de la pêche et de l'alimentation*

Membre titulaire : M. Morin (Georges-André), sous-directeur à la direction de l'espace rural et de la forêt, en remplacement de M. Fradin (Guy) ;

Membre suppléant : M. Poirier (Guy), chef du service central des études économiques et statistiques à la direction des affaires financières et économiques, en remplacement de M. Sommier (Jean-Yves).

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Arrêté du 6 mai 1997 portant titularisation dans le corps des secrétaires adjoints des affaires étrangères

NOR : *MAEA9720151A*

Par arrêté du ministre des affaires étrangères et du ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation en date du 6 mai 1997, M. Touvenin (Olivier), secrétaire adjoint des affaires étrangères stagiaire, est titularisé en qualité de secrétaire adjoint des affaires étrangères (cadre général) à compter du 2 août 1996.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES

Arrêté du 29 avril 1997 modifiant l'arrêté du 7 mars 1994 relatif à la création et à la composition de la commission consultative des traitements de substitution de la toxicomanie

NOR : *TASP9721628A*

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale en date du 29 avril 1997, l'article 2 de l'arrêté du 7 mars 1994 relatif à la création et à la composition de la commission consultative des traitements de substitution de la toxicomanie est remplacé par :

- « Sont nommés membres de la commission :
- « Dr Aeberhardt, association Médecins du monde (Paris) ;
 - « Dr Bloch-Lainé, médecin généraliste (Paris) ;
 - « Dr Brès, polyclinique de psychiatrie (Montpellier) ;
 - « M. Cagni, SEDAP 21 (Dijon) ;
 - « Dr Dugarin, hôpital Fernand-Widal, AP-HP (Paris) ;
 - « Mme Facy, INSERM U 302 ;
 - « M. Hervé, le Trait d'union (Boulogne) ;
 - « Dr Kratzer, maison d'arrêt (Metz) ;
 - « Pr Lagier, président de la commission des stupéfiants ;

- « M. Lamarche, pharmacien d'officine ;
- « M. Legall, Association rouennaise pour l'intervention et la recherche en toxicomanie (Rouen) ;
- « Dr Marty-Lavauzelle, président d'AIDES ;
- « Pr Olievenstein, centre Marmottan (Paris) ;
- « M. Olivet, président de l'association ASUD ;
- « M. Prual, point Marseille (Marseille) ;
- « Dr Vignoule, médecin généraliste (Chambéry) ;
- « La présidente de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie ou son représentant ;
- « Le médecin-conseil national de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés ou son représentant ;
- « Le directeur général de la santé ou son représentant ;
- « Le directeur des hôpitaux ou son représentant ;
- « Le directeur de l'Agence du médicament ou son représentant ;
- « Le président du Conseil national de l'ordre des médecins ou son représentant ;
- « Le président du Conseil national de l'ordre des pharmaciens ou son représentant. »